

Comité Technique de l'Université Jean-Monnet du 25 novembre 2016

Motion proposée au vote par le SNPTES, SNPREES-FO 42, FERC-SUP CGT, SNESUP-FSU/CFDT

Le CT de l'Université Jean-Monnet a pris connaissance de la volonté de la présidence de l'UJM de participer au projet IDEX Lyon 2016.

L'engagement de l'Université Jean-Monnet sera mis au vote au CA le 12 décembre prochain, soit après le dépôt du document Delta du projet IDEX Lyon 2016 le 29 novembre.

Le CT de l'Université Jean-Monnet constate qu'il n'a pas les informations nécessaires pour appréhender les implications à moyen et long terme de ce projet. Les documents distribués au CT de l'Université Jean-Monnet se réduisent à néant. Aucun avis ne nous est demandé ! Les membres des conseils centraux ont reçu un document de synthèse, qui n'a pas été transmis aux membres du CT de l'Université Jean-Monnet. Nous ne pouvons que constater la volonté d'exclure les représentants syndicaux élus au Comité Technique de l'UJM de toute discussion.

Le CT de l'Université Jean-Monnet demande, en outre, que le CHSCT soit saisi rapidement. Il rappelle que le CHSCT a compétence en matière de restructuration, inévitable dans le cas d'un projet de cette ampleur.

Le CT de l'Université Jean-Monnet demande à être convenablement informé et pleinement associé, dans le cadre de ses missions, aux réflexions qui sont et seront menées.

En l'absence d'informations précises sur les réorganisations inhérentes à ce type de projet, le CT de l'UJM ne peut que relayer la profonde inquiétude exprimée par les personnels, notamment lors des AG organisées à Saint-Etienne.

En l'état actuel des informations à la disposition du Comité Technique de l'UJM, la réponse à l'IDEX implique la création d'une université « unique » ou « établissement intégré » à l'horizon 2020. Le CT de l'UJM ne peut donc qu'exprimer son opposition à la disparition de l'UJM en tant qu'Université de plein droit, disposant donc de la personnalité morale.

Vote : unanimité pour (SNPTES, SNPREES-FO 42, FERC-SUP CGT, Snesup-FSU/CFDT).